



EUREKA CONSULTING
Parce que votre entreprise vit des moments clés

Public et prérequis

PDG, DG, DRH, DAF, RRH,
responsable des affaires
sociales, juristes
d'entreprise, responsable
paie, managers
Cette formation ne
nécessite pas de prérequis.

Intervenant

VANNONI Claire juriste en
droit social et formatrice au
sein du cabinet EUREKA
CONSULTING.

Objectifs

Appréhender l'ensemble
des thèmes qui ont marqué
l'actualité sociale de
l'année 2017 et de début
2018

Mesurer la portée pratique
des dernières réformes
législatives à travers le
regard de votre expert et
échanger avec vos pairs sur
leur impact dans vos
entreprises.

Durée

1 jour

9h00 - 12h30 et 13h30 –
17h30

Café d'accueil - collation et
repas du midi pris en
commun avec le formateur

Réforme de la médecine du travail et maîtrise de la procédure d'inaptitude

Maladie simple /maladie professionnelle/accident du travail

Gérer les dossiers d'inaptitude ou d'invalidité est souvent un véritable casse-tête pour les entreprises. Les procédures de reclassement et de gestion des indemnités journalières de sécurité sociale sont complexes et l'environnement légal et jurisprudentiel est en constante évolution créant une certaine insécurité juridique.

Dès lors, comment organiser le reclassement ? Comment travailler efficacement avec la médecine du travail ? Comment gérer la suspension ou la rupture du contrat de travail... Autant de points que nous envisagerons ensemble.

Introduction

- L'état des lieux depuis la loi travail et les ordonnances Macron
- Les moyens

1. L'appréciation de l'aptitude

- Le suivi médical
- L'avis du médecin
- L'aptitude

2. L'inaptitude

- Le constat
- La recherche de reclassement : nouveau périmètre depuis les ordonnances Macron
- L'Indemnité temporaire d'invalidité
- Le licenciement pour inaptitude
- Contestation de l'avis d'inaptitude : nouvelles procédures Macron et décret du 15 décembre 2017
- Les sanctions

3. L'aptitude et l'inaptitude au plan pratique

- Fiche pratique sur l'offre de reclassement : les évolutions introduites par les ordonnances Macron
- Fiche de licenciement pour inaptitude

Outils pédagogiques

Le formateur est juriste et praticien de terrain

Salle de formation avec rétroprojecteur ou grand écran / paperboard
Connexion Internet **Wifi**

Rythme de la formation participative alternant apport théorique et exercices pratiques –

Distribution à chaque participant d'un support de formation papier en début de formation + remise du support sur clef SUB en fin de formation)

Quiz de connaissance à froid en début de formation et correction en clôture de la formation avec remise de l'évaluation à chaque stagiaire

Clôture de la formation et déroulé d'un plan d'action immédiatement mobilisable en entreprise

Poursuite des échanges de la formation au travers d'un SAV d'un mois : mail - téléphone et viséo ne nécessitant pour le participant aucun outil particulier autre qu'un ordinateur.